



CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

2, Place Jean de Luxembourg - BP 50009

80150 CRECY EN PONTHEIU

Tél : 03.22.31.97.02

E-mail : clubdesamateursdeteckels@wanadoo.fr

http://www.chien.com/clubdesamateursdeteckels

FORMULAIRE D'ANNONCE DE CHIOTS DISPONIBLES A CEDER

(pour publication **pendant 2 mois** sur le site internet)

Voir note sur l'ordonnance relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie p 2

ELEVEUR : _____ **N° SIREN** _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____ E-mail : _____

A retourner au secrétariat du CAT **avec le document faisant apparaître le numéro de portée si l'éleveur ne produit qu'une seule portée par an / avec le numéro de SIREN pour tous les autres.**

AFFIXE : _____ **N° PORTEE** _____

* **Rayer les mentions inutiles** – Ecrire en caractères d'imprimerie

* STANDARD NAIN KANINCHEN

* POIL RAS POIL LONG POIL DUR

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___ NOMBRE DE MALES : _____ NOMBRE DE FEMELLES : _____

NOM DU PERE :	N° IDENTIFICATION
LOF : Valeur SCC... 1/6.....2/6.....3/6.....4/6(Recommandé).....5/6(Elite B).....6/6(EliteA)	
TITRES DE CHAMPION : CHCS, CHIB, CIE, CHIT, CHT, CHCP autres récompenses	
SIGLES DE TRAVAIL	
* Dépistage de l'atrophie progressive de la rétine : non oui date	

NOM DE LA MERE :	N° IDENTIFICATION
LOF : Valeur SCC... 1/6.....2/6.....3/6.....4/6(Recommandé).....5/6(Elite B).....6/6(EliteA)	
TITRES DE CHAMPION : CHCS, CHIB, CIE, CHIT, CHT, CHCP autres récompenses	
SIGLES DE TRAVAIL	
* Dépistage de l'atrophie progressive de la rétine : non oui date	

Je soussigné(e), certifie avoir lu le règlement interne du CAT concernant la vente de chiots et m'engage à le respecter.

Je suis membre du CAT (carte n°.....) à jour de ma cotisation.

En outre, je m'engage à faire apposer les qualificatifs de beauté et /ou les sigles de travail sur les certificats de naissance de cette portée par le secrétariat du CAT.

JE PREVIENDRAI LE CAT DE LA VENTE FINALE DES CHIOTS.

A

Le

Signature

Note sur ordonnance relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie
Applicable à partir du 1^{er} janvier 2016

L'ordonnance donne une nouvelle définition de l'éleveur

Désormais, est considéré comme éleveur, toute personne vendant au moins un chien issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Cependant, des dispositions spécifiques ont été mises en place pour les éleveurs ne produisant et ne déclarant qu'une seule portée par an au LOF.

Dès le 1^{er} janvier 2016, toute annonce de vente de chiens devra contenir les informations suivantes :

Le numéro de portée si l'éleveur ne produit et ne déclare au LOF qu'une seule portée par an, ***Ce numéro sera disponible sur votre espace éleveur suite à votre déclaration de naissance de votre portée sous la forme suivante : LOF-N° de dossier interne - année de naissance - numéro d'ordre dans l'année***

- - Le numéro de SIREN pour tous les autres
- Et pour tous :**
- L'âge des animaux à céder,
 - Le numéro d'identification ou celui de la mère,
 - L'inscription ou non à un livre généalogique

Sur le site du CAT, en page d'accueil vous pouvez consulter le document dans son intégralité.